

chrétiens. Nous sommes donc fidèles à notre histoire et à nos intérêts en pratiquant une politique de réformes qui puisse donner satisfaction à toutes les populations balkaniques ; mais nous ne saurions sans dommage nous laisser entraîner à une politique qui conduirait à la dislocation de l'Empire ottoman. Les énormes capitaux français engagés en Turquie, les situations considérables qu'occupent nos nationaux dans tout le Levant, nous font une loi de sauvegarder l'intégrité de l'Empire ottoman, tout en nous efforçant d'en améliorer le gouvernement¹. Grâce surtout à l'activité des religieux français, notre langue est parlée dans tout l'Orient ; elle est la langue de la civilisation et elle reste, malgré tout, celle des affaires. Enfin, ce que les imprudences de notre politique intérieure ne nous ont pas fait perdre de notre Protectorat catholique reste un héritage précieux qu'il importe de conserver. Aider à jeter bas une maison où nous avons de si gros intérêts, où nous faisons tant d'affaires, et dont les habitants se plaisent à parler notre langue et à adopter notre civilisation, serait évidemment une faute politique. Certes, nous avons les plus vives sympathies pour tous les petits États de la péninsule ; nous nous réjouissons de leurs progrès et nous y aidons chaque fois que nous en avons le pouvoir ; mais il faut bien dire que si l'un ou l'autre d'entre eux venait à supplanter le Turc à Constantinople, nos intérêts en seraient gravement atteints, car cette nouvelle grande puissance orientale aurait naturellement le souci très légitime de réserver à ses nationaux les affaires et les offices pour lesquels la nonchalance de l'Osmanli fait volontiers appel aux étrangers. Nous pouvons donc donner notre con-

1. Voyez ci-dessous chapitre VII et, pour le Protectorat, chapitre XII.